



**PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE  
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

Affaire suivie par  
Aurélie Vanitou  
Téléphone  
02 32 10 71 15  
Télécopie  
02 35 15 37 50  
Mél.  
aurelie.vanitou  
@culture.gouv.fr

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
-demande initiale ou renouvellement-  
**LABEL “ JARDIN REMARQUABLE ”**

*Merci d'adresser cette fiche complétée et les autres pièces du dossier à :*

*Direction régionale des Affaires culturelles  
Aurélie Vanitou, correspondante jardins  
13 bis rue Saint-Ouen 14052 Caen Cedex 4*

**I) INFORMATIONS GENERALES SUR LE JARDIN**

**Nom du jardin :**

**Protection monument historique :** jardin protégé ?  
autre élément protégé ?

**Autre type de protection :** loi de 1930 sur les sites ?  
intégration aux documents d'urbanisme ?

**Adresse :**

**Code postal :**                      **Commune :**                      **Département :**

**Renseignements téléphoniques :**

-----  
*Informations confidentielles réservées à la DRAC*

**Propriétaire**

Nom :    Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal :                      Commune :                      Département :

Téléphone :                                      Portable :

Télécopie :                                      Mél. :

## II) MODALITES D'ATTRIBUTION DU LABEL

### **Critères et barème de sélection**

|  |    |
|--|----|
| - <b>composition</b> (organisation des espaces, esthétique de la mise en espace) | 15 |
| - <b>intégration dans le site</b> (insertion paysagère)                          | 15 |
| - <b>éléments remarquables</b> (eau, fabriques, architectures végétales...)      | 15 |
| - <b>intérêt botanique</b>   | 15 |
| - <b>intérêt historique</b>  | 15 |
| - <b>communication, pédagogie, documentation</b>                                 | 10 |
| - <b>entretien, plan de gestion et respect de l'environnement</b>                | 15 |

### **Examen des dossiers**

Les dossiers reçus sont examinés par un groupe de travail spécifique présidé par le directeur régional des affaires culturelles et comprenant des membres de droit :

- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
  - le correspondant jardin de la direction régionale,
  - le représentant du ministère chargé de l'environnement,
  - le représentant du comité régional du tourisme,
  - un représentant du Conseil régional
- et des membres nommés pour une durée de cinq ans :
- un représentant d'un CAUE de la région,
  - un architecte des bâtiments de France,
  - un représentant de l'association Hortis,
  - deux représentants des associations régionales des parcs et jardins,
  - deux personnes compétentes en matière de jardin.

Le label est attribué aux jardins ayant obtenu au moins **60 / 100**.

Dans le cas d'un jardin dont la conception remonte à moins de 30 ans, le critère d' "intérêt historique " n'est pas pris en compte et le jardin doit obtenir 50 sur 85. De la même manière le critère d' "intérêt botanique " n'est pas pris en compte pour les jardins d'intérêt purement formel ou historique. Le label est refusé si la note au critère " entretien et plan de gestion " est inférieure à **8**.

## III) AVANTAGES LIES AU LABEL

Le label procure les avantages suivants :

- une mention dans les documents diffusés par le ministère de la culture et de la communication ;
- la possibilité d'obtenir une signalisation routière spécifique portant l'idéogramme ID16e, défini par l'arrêté du 11 février 2008 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
- l'appui du Conseil national des parcs et jardins, du Comité des parcs et jardins de France et de l'association régionale des parcs et jardins pour demander des aides européennes, nationales ou régionales ou un mécénat orienté vers les parcs et jardins.

#### IV) DOSSIER A CONSTITUER

*Dans le cas d'une demande de renouvellement du label, s'ils ont déjà été fournis, et n'ont fait l'objet d'aucune modification, il n'est pas nécessaire de les fournir à nouveau.*

- **plan de situation**
- **plan du jardin**
- **historique** (pour les jardins récents préciser surtout l'année de création et les noms des concepteurs)
- **descriptif**
- **liste des éléments remarquables**
- **liste des végétaux remarquables**

*Obligatoire dans tous les cas*

- **dossier photographique comportant au moins 5 images** (images numériques sur support reproductible)
- **éléments d'information relatifs au mode de gestion et d'entretien** (moyens humains, organisation, prise en compte de la qualité environnementale, existence d'un plan de gestion ...)
- **liste de la documentation mise à disposition du public** (panneaux d'information, étiquetage, brochures, dépliants, fiches...) **et des éventuelles animations à destination des jeunes** (adoptez un jardin...)
- **engagement d'ouverture à la visite et de participation aux opérations nationales annuelles organisées par le ministère chargé de la culture dans le domaine des jardins et du patrimoine** (rubrique V à signer et dater)

#### V) ENGAGEMENT D'OUVERTURE A LA VISITE ET DE PARTICIPATION AUX OPERATIONS NATIONALES

Je soussigné, M. ....

Propriétaire ou gestionnaire du jardin de .....

- m'engage à **ouvrir celui-ci à la visite**, durant 5 ans, au moins 50 jours par an entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, dont 30 jours comprenant au moins 5 dimanches entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre, en précisant les périodes réelles d'ouverture qui devront être affichées à l'entrée du jardin et portées sur les documents d'information diffusés. Les parcs et jardins ouverts à la visite sur rendez-vous selon les conditions ci-dessus peuvent bénéficier du label.

Période, jours, heures et conditions d'ouverture, modalités de visite : .....

.....  
.....  
.....

- m'engage à **apposer** dans un lieu visible du public **la plaque émaillée figurant le logotype** du label "jardin remarquable".

- m'engage à **participer aux opérations nationales** annuelles organisées par le ministère chargé de la culture dans le domaine des jardins et du patrimoine, durant 5 ans.

Date : .....

Signature : .....

**VI) CESSION DES DROITS PHOTOGRAPHIQUES (fournir des clichés numériques, au minimum 900 DPI)**

Mention obligatoire : Crédits (auteur et copyright) :

.....

Je soussigné, M. .... agissant en qualité de : (barrer les mentions inutiles)

- propriétaire du support, de l'œuvre photographiée,
- photographe, architecte,
- auteur, coauteur,

atteste être titulaire des droits d'exploitation de l'œuvre ci-après mentionnée :

- jardin (identification du jardin) : .....

- photographies (nom du ou des objets photographiés) : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

et cède à l'Etat (ministère de la culture – direction régionale des affaires culturelles de Normandie) à titre gratuit, les droits de reproduction et de représentation de l'œuvre mentionnée ci-dessus. Cette cession est strictement limitée aux utilisations non commerciales qui en seront faites à l'occasion et pour les seuls besoins du label "jardin remarquable". J'autorise également les services de l'Etat à utiliser leurs propres clichés pour les mêmes besoins.

Date : .....

Signature : .....